



D.N°2026-09-22*09

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de Kermaria-Sulard
Séance du Mardi 22 Septembre 2026

Date convocation : 15/09/2026	Le vingt-deux du mois de septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Joyselle LE CALVEZ, Maire
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 + Pouvoir : 01 Suffrages : 15	Etaient présents : LE CALVEZ Joyselle ; LE MUZIC Gurvan ; LE GAC Béatrice ; HENRY Alain ; CREC'HRIOU Yann ; MARONNE Mireille ; ROGER Jeanne ; DESVAUX Benoît ; NOUSSAN Solene ; EVEN Thierry ; LE BOUFFANT Gildas ; LE HUEROU Audrey ; DRU Emmanuel ; PASTOL Claire Absents Excusés : BRIOT Angélique donne pouvoir à ROGER Jeanne Absents : XXXX Secrétaire de séance : ROGER Jeanne

Objet : Finances – Salle Multiactivité (SMA) « Tarif du badge »

Mme Le maire indique qu'il a été mis en place depuis plusieurs années maintenant des badges d'accès à la SMA. Ces badges sont donnés gratuitement aux personnes animant des activités dans la salle. Le responsable du service sportif a fait remarquer que les personnes les perdent ou ne les rendent pas.

Mme le Maire indique que le badge a une valeur pécuniaire de 12€. Elle propose donc que si une personne a déjà obtenu un badge et qu'elle le perd ou ne le rend pas que cela soit facturé.

Elle demande au conseil de fixer un tarif pour le badge en cas de perte ou si ce dernier n'est pas rendu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré avec

POUR 15

CONTRE 00

ABSTENTION 00

- **FIXE** le tarif du badge à 20 euros
- **AUTORISE** Mme Le maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires.

Secrétaire de séance
ROGER Jeanne

La Présidente de séance
LE CALVEZ Joyselle



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.